

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Tendon

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021

Date de la convocation : 2 septembre 2021

Date d'affichage : 14 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard CLEMENT, maire.

Présents : BEGEL David, CHARTON Bruno, CLEMENT Gérard, GREMILLET Frédérique, HANESSE RAMOND Jérémy, LALEVEE Cédric, LALLEMANT Emmanuel, LATHUILLIERE Damien, MOUHAT Benoît, PIERRE Dominique, RUBBEN Mathieu, THIERIOT BREVOT Sandrine

Représentés : AUBERT Catherine par THIERIOT BREVOT Sandrine, VAUCHEL Gérard par CLEMENT Gérard

Secrétaire : Madame THIERIOT BREVOT Sandrine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

1 - Communauté de Communes (Périmètre et statut)

Vu l'arrêté préfectoral n°2809/2016 du 15 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes des Hautes Vosges issue de la fusion des communautés de communes de Gérardmer Monts et Vallées, de la Haute Moselotte et Terre de Granite

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-5-1 A, L.5211-5 et L.5211-39-2

Vu la délibération n°69/2021 du 26 mai 2021 de la Communauté de communes des Hautes Vosges portant scission de la communauté de communes des Hautes Vosges

Vu la délibération n°99/2021 du 27 mai 2021 de la commune de VAGNEY portant Communauté de communes : délibération relative aux statuts siège et nom

Vu la délibération n°066 2021 du 28 mai 2021 de la commune de GERARDMER portant demande de scission de la Communauté de Communes des Hautes Vosges en deux nouveaux périmètres

Vu la délibération n°78/2021 du 7 juillet 2021 de la Communauté de communes portant répartition des biens dans le cadre de la scission

Vu la délibération n°77/2021 du 7 juillet 2021 de la Communauté de communes portant répartition du personnel

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2021 portant projet de périmètre de la future communauté de communes des Hautes Vosges issue de la scission de la communauté de communes des Hautes Vosges

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de périmètre et le projet de statuts de la future Communauté de Communes des Hautes Vosges
- APPROUVE les statuts de la future Communauté de Communes des Hautes Vosges

2 - Répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la future CC des Hautes Vosges créé par scission de la Communauté de communes des Hautes Vosges

- Répartition de droit commun

Le conseil communautaire compterait 34 sièges, qui seraient répartis de la façon suivante :

Commune	Répartition de droit commun
LA BRESSE	7
VAGNEY	6
CORNIMONT	5
SAULXURES SUR MOSELOTTE	4
LE SYNDICAT	3
BASSE SUR LE RUPT	1
VENTRON	1
ROCHESSON	1
CLEURIE	1
SAPOIS	1
THIEFOSSE	1
LA FORGE	1
TENDON	1
GERBAMONT	1

APPROUVE la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la future CC des Hautes Vosges

3- Avis du conseil municipal sur les modalités de répartition du personnel entre les communautés de communes créées par scission de la CCHV

APPROUVE la répartition du personnel entre les communautés de communes créées par scission de la CCHV.

4 - Avis du conseil municipal sur les modalités de répartition des biens, équipements et services publics de la communauté de communes des Hautes Vosges et l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés

APPROUVE la répartition des biens, équipements et services publics de la communauté de communes des Hautes Vosges et l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés

5 - Maîtrise d'œuvre assainissement

RETIENT le devis de VALTERRA dans le cadre des travaux de réhabilitation de dispositifs de traitement collectif en assainissement pour un montant de 19100 € HT – 22920 € TTC

6 - Remboursement caution

AUTORISE le remboursement de la caution de 390€ suite au départ des locataires au le 31.07.2021

7 - Contrat salarié

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 23.08.2021 au 07.07.2022 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C

La rémunération de l'agent sera calculée par référence de l'indice brut 350 du grade de recrutement.

8 - DM Investissement

Suite à une insuffisance de crédit DECIDE de modifier le BP 2021 comme suit :

INVESTISSEMENT

2111 : - 3000€

202 : + 3000€

9 - Rapport de gestion SPL Xdemat 2020

APPROUVE le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2020 de la société SPL Xdemat

Questions diverses

PLU applicable après modification n°1

Peinture portail, rambarde église et rambardes ponts terminée

Travaux de conduites d'eau sur les rues des Pschées et La Haie à partir du 20 Septembre

Parution « Tendon Infos » dans les prochaines semaines

Compte-rendu commission intercommunale « bio-déchets »

Compte-rendu commission syndicat scolaire Le Tholy

Commission bâtiments : 26/09/2021 à 9H

Commission voirie à prévoir

Remerciement aux employés de voirie pour réparations chemin de la Moulure

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30 .

Fait à TENDON, le 10.09.2021

Le maire,

Gérard CLEMENT